

ralliait ainsi à la position du Gouvernement canadien à l'égard du projet de convention, ainsi qu'aux vues exprimées au Gouvernement canadien par les principales agences de presse, de radio et de cinéma du Canada.

Une partie du débat sur la liberté de l'information a été consacrée à l'affaire Oatis. Après un long échange de propos acerbes, surtout entre les États-Unis d'une part, et la Tchécoslovaquie, la Pologne et l'U.R.S.S. de l'autre, le Conseil a appuyé une résolution américaine exprimant le « souci extrême que lui cause toute action gouvernementale qui exclut systématiquement les correspondants de presse de bonne foi » et recommandant énergiquement que les contraintes imposées à ces correspondants « soient levées et que soient révoquées les condamnations comportant des peines arbitraires ».

Le Conseil a également été saisi d'un rapport de la Commission des droits de l'homme concernant le projet de Pacte international relatif aux droits de l'homme. Par suite des difficultés que la Commission a éprouvées en tentant de formuler les droits économiques, sociaux et culturels, le Conseil a décidé de prier l'Assemblée générale de reprendre l'examen de ses instructions antérieures visant à fonder en un seul pacte les articles sur ces droits et les articles sur les droits civils et politiques. Tout en reconnaissant l'importance des droits économiques, sociaux et culturels, la délégation canadienne a déclaré qu'il serait très difficile de les formuler de manière à donner lieu à des recours exécutoires. Elle a donc exprimé l'avis que les Nations Unies devraient, à l'heure actuelle, s'appliquer à rédiger un pacte sur les droits politiques et civils.

Le Conseil a pris acte d'un rapport du Secrétaire général sur les méthodes relatives au financement international de l'émigration européenne. Il s'est cependant abstenu de donner suite aux importantes recommandations du Secrétaire général avant la Conférence sur les migrations qui devait avoir lieu à Naples, en octobre, sous les auspices de l'Organisation internationale du Travail.

Le Conseil a également pris acte d'un rapport du Secrétaire général sur les mesures destinées à secourir et à relever la Corée. Ce rapport énumère les offres de secours à la population civile, y compris la somme de \$7,250,000 que le Canada a déjà fournie à l'Agence des Nations Unies pour le relèvement de la Corée. Le Conseil a de nouveau exprimé l'espoir que tous les membres de l'ONU pourront, dans la mesure où leurs ressources le permettent, verser leur contribution à cette Agence.

### **Réorganisation du Conseil**

En dernier lieu, le Conseil a pris certaines décisions tendant à simplifier ses rouages et à organiser son travail d'une manière plus efficace. Il a notamment aboli les organismes suivants: la Commission des questions économiques, de l'emploi et du développement économique, la Sous-Commission des sondages statistiques, la Sous-Commission de la liberté de l'information et la Sous-Commission de la lutte contre les mesures discriminatoires et de la protection des minorités. La Commission des droits de l'homme et la Commission des stupéfiants continueront de se réunir une fois l'an, tandis que les autres commissions techniques se réuniront désormais tous les deux ans. Les trois commissions économiques régionales (Europe, Amérique latine et Asie et Extrême-Orient) sont maintenues, mais leurs attributions sont légèrement modifiées. Quant au Conseil lui-même, il continuera de tenir deux sessions ordinaires par année, la seconde devant s'ajourner au moins six semaines avant la réunion de l'Assemblée générale. Le Conseil reprendra ensuite ses travaux en décembre pour arrêter le programme de l'année suivante d'après les nouvelles instructions que l'Assemblée lui aura données.